

## ➤ 8.4 - RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

Le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce et après entretien avec le Comité d'audit, les commissaires aux comptes de la Société et le département audit et contrôle interne du Groupe. Le rapport du Président a été approuvé par le Conseil d'administration du 4 mars 2010.

La Société se réfère de façon formelle aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans

le Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep/Medef de décembre 2008 (le « Code de gouvernement d'entreprise »). Ce Code de gouvernement d'entreprise prévoyant le principe « appliquer ou expliquer », les recommandations sur lesquelles la Société ne se conforme pas strictement sont explicitement indiquées dans ce rapport ainsi que les raisons de leur non-conformité. Ce Code de gouvernement d'entreprise peut être consulté sur le site Internet du Medef à l'adresse suivante : [www.medef.fr](http://www.medef.fr).

### 8.4.1 - Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2009, le Conseil se compose de 11 membres dont la durée du mandat est de six années. La biographie et la liste des mandats hors du Groupe des administrateurs sont mentionnées dans le document de référence de la Société disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la Société ([www.legrandgroup.com](http://www.legrandgroup.com)). Les administrateurs doivent détenir chacun au moins 500 actions de la Société. La composition du Conseil et de ses Comités spécialisés ainsi que la durée des mandats reflètent la recherche par les deux actionnaires majoritaires d'un équilibre pérenne entre les administrateurs

représentant ces actionnaires, les administrateurs indépendants et les dirigeants. Afin de se mettre en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise en ce qui concerne la durée du mandat des administrateurs, il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2010 de réduire la durée du mandat des administrateurs à 4 années, cette réduction de la durée du mandat s'appliquant aux nominations et cooptations d'administrateurs intervenant postérieurement à l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2010.

Composition du Conseil d'administration			
Nom	Fonction	Date de la première Nomination	Date d'échéance du mandat <sup>(1)</sup>
M. Gilles Schnepf	Président Directeur général	10/12/2002	31/12/2013
M. François Grappotte	Président d'honneur	10/12/2002	31/12/2013
M. Olivier Bazil	Vice-Président Directeur général délégué	10/12/2002	31/12/2013
M. Mattia Caprioli	Administrateur	25/07/2007	31/12/2013
M. Arnaud Fayet <sup>(2)</sup>	Administrateur	10/12/2002	31/12/2013
M. Jacques Garaïalde	Administrateur	06/06/2003	31/12/2013
M. Edward A. Gilhuly	Administrateur	10/12/2002	31/12/2013
M. Gérard Lamarche <sup>(3)</sup>	Administrateur	06/04/2006	31/12/2011
M. Thierry de La Tour d'Artaise <sup>(3)</sup>	Administrateur	06/04/2006	31/12/2011
M. Frédéric Lemoine <sup>(4)</sup>	Administrateur	05/05/2009	31/12/2013
M. Ernest-Antoine Seillière	Administrateur	10/12/2002	31/12/2013

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

(2) M. Fayet a démissionné lors du Conseil d'administration du 10 février 2010. En remplacement, M. Patrick Tanguy a été coopté et cette cooptation sera soumise à la ratification de l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2010.

(3) Administrateur indépendant.

(4) Administrateur coopté en remplacement de M. Jean-Bernard Lafonta et dont la cooptation a été ratifiée par l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2009.

**Administrateurs indépendants**

Le Conseil d'administration veille à ce que la présence d'au moins deux administrateurs indépendants soit respectée au sein du Conseil d'administration. Messieurs Gérard Lamarche et Thierry de La Tour d'Artaise sont administrateurs indépendants.

Le Conseil a renouvelé au cours de sa séance du 4 mars 2010 son évaluation selon laquelle Messieurs Gérard Lamarche et Thierry de La Tour d'Artaise pouvaient être qualifiés d'indépendants au sens des critères du Code de gouvernement d'entreprise. En effet, conformément aux critères d'indépendance inclus dans

le règlement intérieur du Conseil disponible sur le site Internet de la Société, la qualification d'administrateur « indépendant » est débattue chaque année par le Comité des nominations et des rémunérations qui établit à ce sujet un rapport au Conseil.

La Société étant contrôlée par deux actionnaires majoritaires avec un Conseil d'administration composé d'une majorité de membres proposés par ces derniers et la Société ayant également souhaité que ses dirigeants soient présents au Conseil, elle ne se conforme pas entièrement au Code de gouvernement d'entreprise en ce qui concerne la règle d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants.

**8.4.2 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil**

Considérant les éléments exposés ci-dessous, les pratiques de la Société en matière de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et de ses Comités sont conformes aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise.

**Règlement intérieur et Charte de déontologie boursière**

Le Conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur (intégrant une Charte des administrateurs) qui peut être consulté sur le site Internet de la Société : [www.legrandgroup.com](http://www.legrandgroup.com).

Le Groupe s'est par ailleurs doté d'une Charte de déontologie boursière également disponible sur le site Internet de la Société. Dans le cadre de cette charte, les dirigeants et les personnes ayant accès à des informations privilégiées sont notamment tenus de s'abstenir de réaliser, directement ou indirectement, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui une quelconque transaction sur les titres Legrand (i) au minimum pendant les 15 jours précédant la publication des comptes annuels, semestriels et trimestriels, et pendant les 2 jours suivant la publication de ces comptes, et (ii) lorsqu'ils en ont connaissance, pendant la période comprise entre la date de convocation du Conseil d'administration appelé à statuer sur un projet constituant une information privilégiée, et la date à laquelle une communication publique officielle est faite sur ce projet par Legrand.

**Déontologie des administrateurs**

Dans un souci de bonne gouvernance, le Conseil d'administration a adopté et intégré dans son règlement intérieur une Charte des administrateurs qui énonce les droits et obligations des administrateurs et à laquelle tout administrateur est tenu.

**Informations des administrateurs**

Afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées, le Président du Conseil d'administration veille à communiquer, au moins 48 heures avant la réunion, tous les documents et informations nécessaires à l'examen des points à l'ordre du jour.

L'administrateur peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles pour la préparation d'une réunion, sous réserve d'en faire la demande dans des délais raisonnables.

Lorsque le respect de la confidentialité l'exige, et notamment lorsque des informations financières sensibles sont en jeu, le dossier peut faire l'objet d'une communication en séance.

En outre, les administrateurs reçoivent, entre les réunions, toutes informations utiles sur les événements ou les opérations significatifs pour la Société.

**Le Conseil d'administration**

En 2009, le Conseil s'est réuni sept fois.

La participation des administrateurs aux réunions du Conseil a été satisfaisante puisque le taux de présence pour l'année est de 86 %. Le taux de participation aux réunions des différents Comités spécialisés s'élève en moyenne à 87 %. Des représentants du Comité central d'entreprise du Groupe participent aux réunions du Conseil d'administration.

Afin d'exercer sa mission dans les meilleures conditions, le règlement intérieur du Conseil prévoit que ses délibérations soient préparées dans certains domaines par les Comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité stratégique et le Comité des nominations et des rémunérations. Les travaux de ces différents Comités font l'objet d'un compte rendu détaillé en séance du Conseil d'administration.

Le 10 février 2009, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- compte rendu du Comité d'audit relatif à la revue des comptes annuels consolidés et sociaux et des rapports de gestion y afférents, à la synthèse des commissaires aux comptes, aux éléments chiffrés du communiqué de presse et aux hypothèses de perspectives ;
- arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- examen, arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et proposition d'affectation du résultat ;
- revue et approbation du communiqué de presse ;

- compte rendu du Comité stratégique relatif au projet de budget 2009 ;
- compte rendu du Comité des nominations et des rémunérations relatif aux rémunérations fixes et variables des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2008 et éléments accessoires, à la détermination de l'allocation globale de stock-options et actions gratuites au titre de l'exercice 2008, aux montants d'allocation de stock-options et actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2008 et à la répartition des jetons de présence au titre de l'exercice 2008.

Le 4 mars 2009, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités (synthèse et propositions) ;
- compte rendu du Comité des nominations et des rémunérations relatifs aux plans de stock-options et actions gratuites à mettre en œuvre au titre de l'exercice 2008, aux principes et modalités des plans de stock-options et actions gratuites au titre de l'exercice 2009, aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2009 (rémunération fixe, mode de détermination du variable et modalités de calcul de l'allocation cible aux dirigeants mandataires sociaux de stock-options et actions gratuites), et à l'approbation de certaines parties du document de référence relatives aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ;
- mesures prises en conformité avec les recommandations Afep/ Medef ;
- renouvellement des pouvoirs annuels du Président et du Vice-Président en matière de cautions, avals et garanties ;
- délégations financières au profit du Conseil d'administration proposées à l'Assemblée générale ;
- convocation de l'Assemblée générale mixte annuelle (projets d'ordre du jour et de résolutions) ;
- établissement des rapports à l'Assemblée générale (rapport du Président du Conseil sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, rapports spéciaux sur les attributions de stock-options et d'actions gratuites) ;
- communication de la liste des conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce ;
- présentation des documents de gestion prévisionnelle.

Le 17 avril 2009, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- proposition de nomination d'un administrateur.

Le 5 mai 2009, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission d'un administrateur ;
- cooptation d'un administrateur ;
- présentation des comptes trimestriels consolidés au 31 mars 2009 ;
- compte rendu du Comité d'audit relatif à la revue des comptes trimestriels consolidés et éléments chiffrés du communiqué de presse ;

- examen et arrêté des comptes trimestriels consolidés au 31 mars 2009 ;
- approbation de la mise en place de nouveaux contrats de financement ;
- revue et approbation du communiqué de presse ;
- constatation de l'augmentation de capital consécutive aux levées d'options ;
- présentation d'un sujet opérationnel (organisation du Groupe au Brésil) par le responsable concerné.

Le 26 mai 2009, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- mise en œuvre de la délégation consentie à la sixième résolution de l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2009 (programme de rachat d'actions).

Le 28 juillet 2009, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2009 ;
- compte rendu du Comité d'audit relatif à la revue des comptes semestriels consolidés et du rapport de gestion y afférent, des éléments chiffrés du communiqué de presse et du rapport financier semestriel, la transposition de la 8e directive européenne et la mise à jour du règlement intérieur du Comité et, corrélativement, du règlement intérieur du Conseil, l'approbation du budget des honoraires des commissaires aux comptes pour 2009, et la revue détaillée des missions de l'audit interne et de l'organisation du contrôle interne ;
- examen et arrêté des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2009 et établissement du rapport financier semestriel ;
- revue et approbation du communiqué de presse ;
- présentation des documents de gestion prévisionnelle.

Le 4 novembre 2009, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- compte rendu des travaux du Comité stratégique relatif au bilan des acquisitions réalisées entre 2005 et 2008 et les orientations stratégiques pour les acquisitions futures ;
- présentation des comptes trimestriels consolidés au 30 septembre 2009 ;
- compte rendu des travaux du Comité d'audit relatif à la revue des comptes trimestriels consolidés et des éléments chiffrés du communiqué de presse, la revue de la cartographie des risques et les implications en termes de contrôle interne, l'approbation des missions hors audit des auditeurs externes, et la procédure de renouvellement d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- examen et arrêté des comptes trimestriels consolidés au 30 septembre 2009 ;
- revue et approbation du communiqué de presse ;
- présentation de la cartographie des risques ;
- présentation concernant les plans étatiques de relance.

### Le Comité d'audit

Les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité d'audit sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil dont un extrait figure au paragraphe 8.3 du présent chapitre, page 100.

#### Composition et missions

Le Comité d'audit est composé de 3 membres désignés par le Conseil d'administration dont 1 administrateur indépendant : Messieurs Jacques Garaïalde, Gérard Lamarche et Patrick Tanguy. Leurs biographies et leurs formations sont mentionnées dans le document de référence de la Société. Il est présidé par Monsieur Gérard Lamarche, administrateur indépendant qui possède des compétences en matière financière ou comptable. Le Comité aide le Conseil d'administration dans ses missions en matière d'arrêté des comptes annuels et consolidés, et de préparation de l'information délivrée aux actionnaires et au marché. Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il est également chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que du contrôle légal des comptes, et a pour missions essentielles :

- d'apprécier l'efficacité et la qualité des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci, examiner le plan d'audit interne du Groupe et le plan des interventions des commissaires aux comptes, prendre connaissance des programmes d'audit interne du Groupe ;
- d'analyser et contrôler les risques et d'assurer le suivi des procédures de gestion des risques du Groupe ;
- d'examiner les comptes de la Société et du Groupe communiqués par la Société au moins 48 heures avant la réunion ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe et avec l'aide d'experts extérieurs le cas échéant ;
- de garantir l'exercice du contrôle des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance et l'objectivité de ceux-ci ;
- de piloter la procédure de sélection ou de renouvellement des commissaires aux comptes ; et
- d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil ou le Directeur général, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

Le Comité d'audit se réunit préalablement à l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels par le Conseil d'administration.

Les réunions du Comité d'audit peuvent avoir lieu par conférence téléphonique ou par visioconférence ; elles sont valablement tenues dès lors que la moitié des membres au moins y participe.

Le Comité d'audit peut entendre le Directeur financier du Groupe et/ou ses collaborateurs, le responsable du contrôle interne ou recueillir les observations des commissaires aux comptes hors la présence des membres de la Direction générale.

#### Travaux au cours de l'exercice 2009

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2009. Le taux de présence pour l'année est de 100 %.

Le 5 février 2009, le Comité d'audit s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- revue des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2008 (revue des comptes annuels, des travaux des commissaires aux comptes, de l'impact des changements de périmètre de consolidation et de change sur les résultats 2008) ;
- revue des valeurs incorporelles et engagements de pensions ;
- revue des éléments chiffrés du communiqué de presse et hypothèses sur les perspectives 2009 ;
- revue de la partie contrôle interne du rapport du Président du Conseil d'administration.

Le 30 avril 2009, le Comité d'audit s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- présentation des comptes trimestriels consolidés au 31 mars 2009 ;
- revue des éléments chiffrés du communiqué de presse ;
- présentation du document de référence 2008.

Le 24 juillet 2009, le Comité d'audit s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- présentation des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2009 et du rapport financier semestriel ;
- revue des éléments chiffrés du communiqué de presse ;
- missions des auditeurs externes et budget 2009 ;
- transposition de la 8<sup>e</sup> directive européenne (mise à jour du règlement intérieur) ;
- revue détaillée des missions de l'audit interne et de l'organisation du contrôle interne (interventions de l'audit et du contrôle interne en 2008 et missions pour 2009).

Le 3 novembre 2009, le Comité d'audit s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- présentation des comptes trimestriels consolidés au 30 septembre 2009 ;
- revue des éléments chiffrés du communiqué de presse ;
- cartographie des risques et implications en termes de contrôle interne ;
- approbation des missions hors audit des auditeurs externes ;
- procédure de renouvellement d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

#### Le Comité des nominations et des rémunérations

Les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité des nominations et des rémunérations sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil dont un extrait figure au paragraphe 8.3 du présent chapitre, page 100.

### Composition et missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de 4 membres désignés par le Conseil d'administration dont 1 administrateur indépendant : Messieurs Jacques Garaïalde, Edward A. Gilhuly, Gérard Lamarche et Frédéric Lemoine. Il est présidé par Monsieur Frédéric Lemoine et a pour mission d'approuver :

- toutes propositions de candidats aux fonctions de membres du Conseil, Directeur général, Président du Conseil, membres et Président du Comité d'audit et du Comité stratégique ;
- tous les modes de rémunérations des dirigeants, y compris tous avantages en nature reçus de toute société du Groupe ou société affiliée, ainsi que toutes dispositions relatives à leurs retraites ;
- la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et toutes autres formes de rémunérations en actions ou de rémunérations indexées ou liées à des actions au bénéfice des dirigeants ou de tout salarié ou groupe de salariés de la Société ou de ses filiales.

Le Comité des nominations et des rémunérations se réunit chaque fois que nécessaire.

Les réunions du Comité des nominations et des rémunérations peuvent avoir lieu par conférence téléphonique ou par visioconférence ; elles sont valablement tenues dès lors que la moitié des membres au moins y participe.

### Travaux au cours de l'exercice 2009

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2009. Le taux de présence pour l'année est de 67 %, ce taux étant inférieur à celui des autres Comités en raison de la présence d'un membre résidant aux États-Unis.

Le 10 février 2009, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- propositions concernant les recommandations Afep/Medef relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- plans d'options et plans d'actions gratuites au titre de l'exercice 2008 (enveloppe théorique globale) ;
- rémunération au titre de l'exercice 2008 des dirigeants mandataires sociaux (détermination de la rémunération : fixe, variable quantitatif et variable qualitatif, prévoyance, complément de retraite, clause de non-concurrence, avantages en nature, jetons de présence des filiales ; attribution de stock-options et d'actions gratuites) ;
- principes de rémunération au titre de l'exercice 2009 (détermination de la rémunération fixe suite à l'étude réalisée par un cabinet extérieur ; principes de calcul de la rémunération variable ; principes pour les attributions de stock-options et d'actions gratuites) ;
- jetons de présence (répartition au titre de l'exercice 2008).

Le 4 mars 2009, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- mise en place de plans d'options et plans d'actions gratuites attribuées en 2009 au titre de l'exercice 2008 (attributions individuelles d'options et d'actions gratuites aux salariés et aux

dirigeants mandataires sociaux ; prix d'exercice, fixation de la quantité d'actions à conserver par les dirigeants mandataires sociaux ; règlements des plans d'options et d'actions gratuites) ;

- plans d'options et plans d'actions gratuites à attribuer en 2010 au titre de l'exercice 2009 (principes) ;
- procédure de requalification des administrateurs indépendants ;
- approbation d'une partie du rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne et de certaines parties du document de référence.

Le 5 mai 2009, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- nomination du Président du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Comité des nominations et des rémunérations rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

### Le Comité stratégique

Les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité stratégique sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil dont un extrait figure au paragraphe 8.3 du présent chapitre, page 100.

### Composition et missions

Le Comité est composé de quatre membres désignés par le Conseil d'administration : Messieurs Olivier Bazil, Jacques Garaïalde, Frédéric Lemoine et Gilles Schnepf. Il est présidé par Monsieur Jacques Garaïalde et a en particulier pour mission :

- d'examiner l'ensemble des projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe ; et en particulier les projets de partenariats stratégiques et les opérations majeures d'investissement et de désinvestissement ;
- d'examiner les projets de budgets annuels et de plans de développement de la Société soumis au Conseil d'administration. À ce titre, le Comité stratégique entend les dirigeants de la Société sur les hypothèses retenues pour l'élaboration ou la modification desdits plans et budgets.

### Travaux au cours de l'exercice 2009

Le Comité s'est réuni trois fois durant l'année 2009. Le taux de présence pour l'année est de 100 %.

Le 8 janvier 2009, le Comité stratégique s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- présentation de l'estimé 2008 et du projet de budget 2009.

Le 10 février 2009, le Comité stratégique s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- approbation du budget 2009.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2009, le Comité stratégique s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- bilan des acquisitions réalisées entre 2005 et 2008 ;
- perspectives de croissance externe.

Le Comité stratégique rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

### Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités

Conformément au règlement intérieur, un point de l'ordre du jour est consacré, au moins une fois par an, à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration, dont il est rendu compte dans le rapport annuel de la Société.

Une auto-évaluation a été formalisée fin 2008. La synthèse début 2009 a révélé dans l'ensemble une satisfaction des administrateurs vis-à-vis du fonctionnement du Conseil et de ses Comités.

Au cours de l'année 2009, le Conseil d'administration a mis en œuvre les améliorations suivantes à la suite des demandes formulées par les administrateurs lors de cette auto-évaluation :

- une traduction simultanée à destination des membres anglophones a été organisée lors de chaque réunion du Conseil pour une meilleure compréhension de ces administrateurs ;

- le planning des réunions du Comité d'audit a été revu afin de donner aux membres du Comité un délai supplémentaire pour analyser les documents qui leur sont fournis.

Par ailleurs, des présentations de sujets opérationnels ou transversaux ont été faites aux administrateurs par les responsables opérationnels concernés : présentation sur l'organisation du Groupe au Brésil, présentation de la cartographie des risques et présentation des impacts pour le Groupe des différents plans stratégiques de relance.

En novembre 2009, un questionnaire a été envoyé aux administrateurs de la Société afin d'évaluer le fonctionnement du Conseil et de ses Comités au titre de l'exercice 2009 et de recenser les éventuelles demandes de formation des administrateurs. Un point de l'ordre du jour du Conseil a été consacré à l'étude de ces réponses en début d'année 2010.

## 8.4.3 - Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 17 mars 2006 a opté pour le cumul des fonctions de Président et Directeur général, assumées par Monsieur Gilles Schnepf, ce cumul ayant été décidé dans le cadre de l'introduction en bourse. Ce cumul des fonctions correspond aussi bien au mode de fonctionnement historique de la Société qu'à la réalité de son fonctionnement opérationnel.

Sous réserve des opérations et décisions qui nécessitent l'approbation préalable du Conseil d'administration conformément à l'article 1 du règlement intérieur (consultable sur le site Internet [www.legrandgroup.com](http://www.legrandgroup.com)), le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Président Directeur général.

## 8.4.4 - Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

### ■ 8.4.4.1 - RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

#### Contrat de travail du Président Directeur général

Le Conseil d'administration du 4 mars 2009 a pris acte de la décision de Monsieur Gilles Schnepf de démissionner de son contrat de travail. Aucune indemnité ou avantage quelconque n'a été versé à Monsieur Gilles Schnepf en contrepartie de sa démission de son contrat de travail.

Le Conseil d'administration a toutefois jugé qu'il était dans l'intérêt de la Société de signer un nouvel accord de non-concurrence avec Monsieur Gilles Schnepf, d'une durée de deux ans et ne pouvant être mis en œuvre qu'à la seule initiative de la Société. Monsieur Gilles Schnepf a accepté de signer ce nouvel accord.

La Société est ainsi en conformité avec la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise relative à la rupture du contrat de travail en cas de mandat social.

#### Indemnités de départ

À l'exception des éléments dus lors du départ en retraite et des engagements de non-concurrence mentionnés ci-dessous, les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci (« parachutes dorés »).

Monsieur Gilles Schnepf est soumis aux restrictions d'une clause de non-concurrence qui donnerait lieu au versement d'une indemnité portant sur un an de rémunération (fixe et variable) au maximum et donc ne dépassant pas le plafond de deux ans de rémunération défini dans le Code de gouvernement d'entreprise. Cette clause ne peut être mise en œuvre qu'à la seule initiative de la Société. De même Monsieur Olivier Bazil est soumis à la clause standard de non-concurrence prévue par les termes de la Convention Collective de la Métallurgie et qui prévoit le versement d'une indemnité portant sur un an de rémunération (fixe et variable).

au maximum et donc ne dépassant pas le plafond de deux ans de rémunération défini dans le Code de gouvernement d'entreprise. Cette clause ne peut être mise en œuvre qu'à la seule initiative de la Société.

La Société est ainsi en conformité avec la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise relative au bénéfice de ces indemnités.

### Régime de retraite

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire répondant aux critères du Code de gouvernement d'entreprise à savoir le nombre de bénéficiaires, l'ancienneté, un pourcentage limité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la période de référence utilisée pour le calcul des prestations (informations mentionnées au paragraphe 8.2.1.3 du présent chapitre).

### Stock-options et actions gratuites

En mars 2009, le Conseil d'administration de la Société a décidé d'attribuer en fonction de la réalisation d'objectifs de performance liés au « résultat économique » (c'est-à-dire le résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés) de l'année précédente des stock-options et des actions gratuites à près de 1 000 salariés dans le monde. Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié de ces attributions à hauteur de 8 %.

La Société a par ailleurs mis en place depuis de nombreuses années un accord d'intéressement et de participation dérogatoire au bénéfice de l'ensemble de ses salariés et de ceux de ses filiales françaises. Il est précisé que les dirigeants mandataires sociaux n'en bénéficient pas.

La Société est en conformité avec les règles d'attribution d'options et d'actions gratuites définies dans le Code de gouvernement d'entreprise, à l'exception des recommandations suivantes :

(i) attribution d'actions gratuites sous condition d'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions gratuites attribuées.

Les dirigeants mandataires sociaux ont déjà substantiellement investi dans le capital de la Société et sont déjà soumis à l'obligation de conserver au moins 30 % de toutes les actions acquises jusqu'à la cessation de leurs fonctions (incluant les options et actions gratuites). Pour ces raisons, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de ne pas se conformer à la lettre de cette recommandation ;

(ii) exercice des options et acquisition des actions gratuites liés à des conditions de performance.

Les attributions d'options et d'actions gratuites sont soumises à des conditions de performance définies chaque année, sur la base de critères appliqués de façon constante. Ces règles d'attribution s'appliquent de la même manière aux dirigeants mandataires sociaux et à l'ensemble des autres bénéficiaires.

Les critères d'attribution étant alignés avec l'intérêt de la Société (évolution du résultat opérationnel après prise en compte du coût des capitaux employés), la proximité entre performance au cours d'un exercice et attribution étant perçue comme un facteur important de motivation et une certaine continuité dans

les règles d'attribution permettant de lisser les inconvénients de la volatilité actuellement constatée, aucune condition supplémentaire pour l'exercice des options et l'acquisition des actions gratuites n'est imposée aux bénéficiaires.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a donc décidé de ne pas modifier le système en vigueur.

### Principes de fixation de la rémunération

En outre, les principes de fixation de la rémunération du Président Directeur général et du Vice-Président Directeur général délégué comprennent :

- une rémunération fixe annuelle, déterminée en tenant compte du niveau de responsabilité et de l'expérience de chacun ainsi qu'en référence aux pratiques de marché selon une étude d'un cabinet extérieur ;
- une partie variable dont 70 % sont fondés sur des critères quantitatifs et 30 % sur des critères qualitatifs. Les objectifs quantitatifs sont préétablis et liés à la performance financière de la Société, mesurée chaque année par le « résultat économique » (c'est-à-dire le résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés). Les objectifs qualitatifs ont trait pour l'essentiel à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe par les dirigeants ;
- le bénéfice d'un complément de retraite ;
- le bénéfice d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable au titre d'avantage en nature ;
- le bénéfice du régime collectif obligatoire de prévoyance et de complémentaire santé des cadres du Groupe ;
- l'attribution de stock-options et d'actions gratuites.

#### 8.4.4.2 JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX ADMINISTRATEURS

Le montant maximal de jetons de présence a été fixé à 330 000 euros par l'Assemblée générale des actionnaires du 6 avril 2006. Cette résolution reste valable jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution.

Dans la limite du montant maximal fixé par l'Assemblée et sur rapport du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration décide du montant des jetons de présence qui seront versés aux administrateurs au titre de l'exercice écoulé et selon les modalités suivantes :

- 20 000 euros annuels seront versés à chaque administrateur présent à toutes les séances du Conseil d'administration, cette somme étant réduite de 1 000 euros pour chaque absence à une séance du Conseil ;
- de surcroît, 5 000 euros annuels seront versés à chaque administrateur étant également membre d'un Comité à l'exception des dirigeants mandataires sociaux, cette somme étant portée à 10 000 euros annuels si ledit membre est également Président du Comité stratégique ou des nominations et rémunérations et à 20 000 euros pour le Président du Comité d'audit.

Ces règles de répartition de jetons de présence sont conformes au Code de gouvernement d'entreprise.

## 8.4.5 - Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation aux Assemblées générales de la Société sont décrites à l'article 11 (« Assemblées générales »)

des statuts de la Société ; ces derniers pouvant être consultés sur le site Internet à l'adresse suivante : [www.legrandgroup.com](http://www.legrandgroup.com).

## 8.4.6 - Informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Le Conseil d'administration a approuvé, lors de sa séance du 10 février 2010, le rapport de gestion mentionné à l'article L. 225-100 du Code de commerce qui expose notamment les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique (voir page 230 du présent document de référence).

Conformément à la loi, ce rapport de gestion sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Limoges de même que le présent rapport du Président.

## 8.4.7 - Définitions, objectifs et organisation du contrôle interne et de la gestion des risques au sein du Groupe

### ■ 8.4.7.1 DÉFINITIONS ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE

Le contrôle interne mis en place par le Groupe consiste en un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ; et
- lui permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

L'objectif du contrôle interne au sein du Groupe est basé sur le respect d'un certain nombre de concepts :

- protection et sauvegarde des actifs à travers par exemple le contrôle des stocks par des inventaires tournants, le contrôle des immobilisations corporelles par des inventaires réguliers ou des politiques d'assurance adaptées à ses besoins ;
- prévention et détection des fraudes, notamment en ce qui concerne l'information comptable et financière ;
- fiabilité et fidélité des informations comptables par rapport aux transactions existantes ;
- respect des objectifs établis par la Direction ;
- respect des lois et règlements, et des procédures internes ;
- contribution à l'optimisation des opérations.

Il convient de noter que le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe. Il faut toutefois souligner que l'unicité de son modèle

économique, est un élément majeur qui facilite la compréhension et l'appropriation des principes de contrôle interne par l'ensemble des filiales du Groupe.

### ■ 8.4.7.2 PÉRIMÈTRE RETENU

L'actif du bilan de la Société est constitué presque exclusivement des titres de participation correspondant à la détention du Groupe.

À ce titre, et en ce qui concerne le contrôle interne, le périmètre retenu est l'ensemble du Groupe et de ses activités.

### ■ 8.4.7.3 RÉFÉRENTIEL

Afin de mettre en œuvre ces objectifs de contrôle interne, la Direction du Groupe a défini un référentiel de contrôle interne basé sur les principes du COSO, adapté aux spécificités Legrand, et s'inspirant des pratiques recommandées par l'AMF dans le cadre de référence publié en janvier 2007 :

- environnement de contrôle du Groupe ;
- évaluation et gestion des risques ;
- activités de contrôle interne ;
- schémas de communication et flux d'information ;
- pilotage des activités de contrôle interne du Groupe et surveillance permanente du dispositif de contrôle.

Ce référentiel est effectif sur l'ensemble des filiales du Groupe qui le justifient. De par sa démarche structurante, il est également utilisé pour harmoniser les pratiques de contrôle interne des nouvelles filiales du Groupe et faciliter leur intégration.



#### ■ 8.4.7.4 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

##### L'environnement de contrôle du Groupe

Les principes de l'environnement de contrôle interne du Groupe permettent de structurer la philosophie de contrôle du Groupe, et de déterminer le niveau de sensibilisation du personnel au besoin de contrôle. L'organisation mise en place par le Groupe a pour principal objectif de permettre une définition claire des responsabilités des différentes unités et fonctions opérationnelles. Cette organisation s'appuie également sur un ensemble de messages et de valeurs, diffusés largement au sein du Groupe, et partagés par tous, au-delà des structures *corporate*. Cet environnement de contrôle interne se matérialise notamment par la Charte des fondamentaux du Groupe dont l'objectif est de diffuser les valeurs et principes du Groupe à l'ensemble de ses entités et de leurs salariés.

##### L'évaluation et la gestion des risques

L'évaluation et la gestion des risques sont un pilier fondamental du dispositif de contrôle interne du Groupe. Cette démarche se concrétise par la définition d'une cartographie des risques majeurs du Groupe régulièrement mise à jour ; elle permet également une reprise appropriée des risques opérationnels majeurs du Groupe au sein du document de référence (chapitre 3).

##### Acteurs

Cette démarche est pilotée par une fonction de management des risques, placée sous la responsabilité du Secrétariat Général, et travaillant en étroite collaboration avec le département de Contrôle Interne. Le management des risques s'assure notamment de la mise à jour du recensement des risques et de leur évaluation, de leur traitement au sein du Groupe, ainsi que du suivi des plans d'actions mis en œuvre.

L'ensemble de cette démarche est revu et suivi par un Comité des risques incluant la Direction générale du Groupe. Ce Comité des risques s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2009. En outre, des sujets transversaux sont régulièrement développés au cours des Comités de Direction du Groupe.

Le Comité d'audit du Groupe est également régulièrement informé des sujets traités, notamment de la démarche de mise à jour de la cartographie des risques, faisant l'objet d'un échange spécifique annuel avec le Comité d'audit. Par ailleurs, l'ensemble des administrateurs du Groupe ont eu l'occasion d'être informés et d'échanger sur la gestion des risques au sein du Groupe lors d'une présentation en Conseil d'administration en novembre 2009.

##### Évaluation des risques

L'identification des risques est faite à partir des informations et commentaires recueillis auprès des principaux managers du Groupe. Les résultats des audits internes et externes menés dans le Groupe permettent également d'alimenter la cartographie des risques.

Une fois identifiés, les risques sont évalués selon une méthodologie prédéfinie et validée en Comité des risques. Cette démarche d'évaluation est basée sur des grilles de critères homogènes, intégrant les notions de probabilité d'occurrence et d'impact des facteurs de risques. Par ailleurs, des indicateurs complémentaires

à destination du Comité des risques et du Conseil d'administration sont en cours de déploiement afin de mesurer au mieux l'efficacité des procédures de gestion des risques. Ces indicateurs permettront également de définir le plan d'audit interne du Groupe au plus près des besoins de mise sous contrôle des risques identifiés.

##### Gestion des risques

La définition de modes de traitement appropriés des risques se fait en étroite collaboration avec les opérationnels concernés. Des relais ont été désignés au sein des différentes Directions, divisions et filiales pour permettre une bonne avancée des groupes de travail en place. La méthodologie retenue a permis de définir un certain nombre d'outils et de méthodes homogènes et structurants entre les filiales, facilement exploitables dans leurs opérations courantes, pour appréhender et traiter aux niveaux adéquats les risques identifiés. À titre d'exemples, des matrices de risques ont été définies, afin de qualifier les risques relatifs à certaines catégories de tiers en relation avec le Groupe, à certaines transactions, mais également à certains produits fabriqués par le Groupe. Les filiales, au travers du système de reporting du contrôle interne, répondent de la mise en œuvre de ces outils et méthodes. En outre, leur bonne application fait l'objet de revues lors des audits internes.

##### Les activités de contrôle interne

Les activités de contrôle interne du Groupe sont définies dans un manuel de procédures administratives et financières ainsi que de règles comptables, de gestion et de reporting. Ce manuel de procédures, adapté à l'environnement économique et à l'activité industrielle du Groupe, existe depuis plus de dix ans et est mis à jour régulièrement. Une attention particulière est portée aux suivis des flux de produits (fiabilité des stocks suivie à travers des inventaires tournants, analyse et justification des écarts de stocks) et aux opérations de vente (respect des règles de reconnaissance du chiffre d'affaires, suivi et autorisation des remises ou ristournes).

L'application de ces règles garantit le respect des objectifs définis par la Direction. Le fait que le Groupe ait une activité concentrée sur un seul métier stratégique lui a permis de définir des règles simples de fonctionnement dans chacune des Directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe.

La démarche de gestion des risques, le respect des principes de l'environnement de contrôle du Groupe ainsi que des activités de contrôle interne sont annuellement revus et testés. Ce dispositif de revue s'est concrétisé par le lancement de nombreuses actions d'amélioration dans l'ensemble des filiales concernées. À fin décembre 2009, plus de 90 % des actions ainsi lancées ont déjà été traitées et ont ainsi contribué à renforcer sensiblement la qualité du contrôle interne sur l'ensemble des processus. Les actions non encore traitées le seront en 2010.

#### ■ 8.4.7.5 ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE DE LEGRAND

Les acteurs du contrôle interne du Groupe constituent une organisation adaptée à la structure du Groupe, assurant la construction et la diffusion en interne d'informations fiables et pertinentes, l'ensemble du dispositif de contrôle interne étant piloté par le service de Contrôle Interne.

Les schémas et flux de contrôle interne sont déclinés et mis en application par l'action concertée des acteurs internes suivants.

#### **Les responsables financiers des filiales**

Les postes de responsables financiers sont définis comme des postes clés dans la fonction financière du Groupe. Les nominations à ces fonctions font l'objet d'un examen systématique par la Direction financière du Groupe, garantissant un niveau homogène et optimal des compétences des personnes retenues.

#### **Le contrôle de gestion**

Le contrôle de gestion Groupe a un rôle important dans le processus de suivi de la performance des filiales. Il coordonne la préparation des budgets annuels et contrôle les réalisations et les estimations de manière approfondie. Ce travail s'appuie sur des règles d'établissement du reporting et du budget qui sont intégrées dans le manuel des procédures de contrôle interne.

Toutes les filiales transmettent mensuellement une liasse de consolidation détaillée comprenant bilan, compte de résultat et analyses, permettant ainsi un suivi détaillé de leur performance.

#### **L'analyse financière Corporate**

Le service d'analyse financière *Corporate* a pour objectif la production et l'analyse des états financiers consolidés du Groupe. Il prépare et diffuse tous les mois un tableau de bord détaillé des résultats consolidés du Groupe, ainsi que des analyses des écarts entre les résultats réels et les résultats prévus au budget.

La consolidation des données comptables est réalisée par une équipe dédiée sur la base des liasses de consolidation qui remontent par le biais d'un logiciel accessible à l'ensemble des filiales du Groupe. Des comptes consolidés sont établis tous les mois, sauf à la fin du mois de juillet, selon un calendrier de consolidation diffusé dans l'ensemble des filiales, ce qui leur permet de s'organiser pour fournir les informations financières dans les délais.

La quasi-totalité des entités consolidées font réviser annuellement leurs liasses de consolidation par les correspondants affiliés aux réseaux des commissaires aux comptes du Groupe.

#### **La gestion de la trésorerie**

Les flux financiers sont contrôlés au travers de procédures Groupe spécifiques. En particulier les opérations de placement, d'endettement ou de couverture sont centralisées et contrôlées par la Direction financière du Groupe. L'ensemble de la gestion des comptes bancaires des unités est réalisée en accord avec le service trésorerie groupe qui s'assure d'une certaine cohérence des relations avec les banques.

#### **Le Management des Risques**

Le Management des risques est en charge d'identifier et de qualifier les risques du Groupe, de coordonner les actions de gestion de ces risques et de suivre leur efficacité. Cette démarche a pour objectif d'adapter les points de contrôle aux zones de risques identifiées.

#### **La fonction informatique**

Afin de garantir la fiabilité du traitement des données comptables et financières, Legrand a mis en place un système de procédures de sécurité informatique et des plans de sauvegarde des données liées aux divers systèmes utilisés par le Groupe.

Par ailleurs, le déploiement du contrôle interne a renforcé et harmonisé toutes les dispositions liées à la mise en œuvre et à l'exploitation des systèmes d'informations, ainsi qu'aux protections et conditions d'accès aux systèmes et réseaux.

#### **Le service juridique**

Il s'assure notamment que l'ensemble des documents contractuels significatifs engageant le Groupe sont élaborés dans le strict respect des lois et règlements, et dans la préservation des intérêts du Groupe. Il est également le garant du caractère à jour des schémas de délégations de pouvoirs internes. Par ailleurs, il apporte son expertise lors des opérations de modifications ou de créations de structures juridiques au sein du Groupe.

#### **Pilotage du contrôle interne et surveillance permanente du dispositif de contrôle**

Le service de contrôle interne du Groupe :

- anime la démarche de contrôle interne du Groupe et assure le pilotage méthodologique des revues effectuées au sein de cette démarche ;
- est en charge d'effectuer des audits internes dans les différentes entités du Groupe.

L'intégration de ces deux missions au sein d'un même service permet de garantir une cohérence méthodologique, ainsi qu'une adaptation permanente de la démarche d'audit aux zones à risque de contrôle interne.

Pour les entités du Groupe les plus significatives (France, Italie, États-Unis et Chine), le service de contrôle interne Groupe s'appuie sur des contrôleurs internes locaux, dédiés à l'animation de la démarche dans leurs unités respectives. Dans les filiales de taille plus réduite, le contrôle interne est de la responsabilité de chaque responsable d'unité opérationnelle. Des audits réguliers par les auditeurs internes et par les contrôleurs de gestion Groupe sont effectués pour vérifier la mise en œuvre et l'application des procédures Groupe. L'ensemble des outils, des procédures et des résultats des revues de contrôle interne est mis à la disposition permanente des commissaires aux comptes du Groupe avec lesquels des échanges réguliers sont effectués sur ces thèmes, le tout dans le but d'optimiser le dispositif de contrôle interne ainsi que la couverture des zones de risques.

Sur l'ensemble du Groupe, les effectifs spécialisés dédiés au contrôle interne seront d'environ 13 personnes en 2010.

## 8.4.8 - Notation financière de la Société

---

Au 31 décembre 2009, les notations de la Société par les agences de notation financière étaient les suivantes et n'ont pas évolué à la date du présent document de référence :

- Standard & Poor's : BBB perspective stable ;
- Moody's : Baa2 perspective stable ;
- Fitch : BBB perspective stable.

Ces informations sont communiquées conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise.

## 8.4.9 - Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce

*Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Legrand*

Exercice clos le 31 décembre 2009

*Legrand*

*Société anonyme*

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

87000 Limoges

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Legrand et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Gérard Morin

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Deloitte & Associés**

Dominique Descours

185, avenue Charles de Gaulle

92200 Neuilly-sur-Seine